



Contrat de location du bateau à moteur

Conditions Inter-Cub et membres du CNT

Ce contrat de location du bateau Guy Marine Antioche 650 HB, moteur hors-bord Yamaha de 115 CV s'applique uniquement entre clubs nautiques et pour les membres du CNT. Le bateau est assuré en responsabilité civile et avec une casco complète.

Responsable du bateau pour le CNT : Jean-Luc Paillard 079 615 64 40 jl.paillard@bluemail.ch

Conditions Tarif : Fr. 150.- / la journée ou Fr. 250.- / le week-end
Carburant : Lors de la restitution du bateau, le réservoir doit être rempli selon les normes prévues par le constructeur.
Dégât : En cas d'accident, la franchise de 300 francs est à la charge de l'utilisateur. Toute casse mécanique ou autre qui serait imputable à une mauvaise utilisation, sera facturée à l'utilisateur.

Date Location : du au de h. à h.

Locataire Nom / Prénom :
Adresse :
Code postale / Ville :
Téléphone :
Natel :
Date de naissance :
Permis de conduire : Catégorie : Date :

Fait à St.-Prex Le CNT : Le locataire :
Le

Retour Tarif de la location : Fr.
Plein d'essence effectué : oui non Fr.
Matériel manquant : Fr.
Dégât/s constaté/s : Fr.
Frais de nettoyage éventuels : Fr.

Montant total : Fr.

- payé comptant
 envoyer la facture

Fait à St.-Prex Le CNT : Le locataire :
Le

Au terme de la location, ce contrat est à envoyer au caissier du CNT.